



**Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**  
**REUNION DU 11 OCTOBRE 2022 à 18h30**  
**A LA PETITE SALLE PENNEVAYRE A VERNEUIL-SUR-VIENNE**

Présents : Mrs. Eric LAVOREL, Jean-Luc CELERIER, Antony THEYS, Olivier CHATENET, Patrick ROBERT, Jean-Pierre PATAUD, Loïc GAYOT, Jean-Pierre GRANET, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Philippe JANICOT, Gérard BOUCHETEIL, Francis PONTEGNIE (x2)

Mme Emilie RABETEAU,

Mrs Pascal PAGNOU, Antoine-Serge CORREIRA, Serge ROUX

Pouvoirs : M. Christian DESROCHES à Loïc GAYOT, M. Jean DUCHAMBON à M. Pascal CLUZEAU, M. Claude CASSAT à Mme Emilie RABETEAU

Excusés : Mrs Jean-Michel BERTRAND, Richard SIMONNEAU, Marc LIEBSCHUTZ, Joël GARESTIER, Mme Marie LAPLACE,

Secrétaire de séance : M. Pascal CLUZEAU

Assistait à la réunion : Mrs. BRIZARD, BRUNETEAU, Mmes BURGNET, ADALBERT, MOREAU, ROUSSY, FAURE

### COMPTE RENDU

Il est procédé à l'appel des membres du comité syndical, à l'énonciation des pouvoirs donnés pour la séance

#### Validation du dispositif PAEc pour la mise en place des mesures agroenvironnementales à enjeu « Eau » [2023-2027]

Il est rappelé que depuis 2011, un programme agro-environnemental complémentaire aux autres actions a été mis en œuvre avec pour objectif de préserver et mieux gérer les zones humides agricoles dans les lits majeurs des bassins versants de la Glane, de l'Aixette et de 2 affluents de la Vienne (les ruisseaux du Grand Rieux et des Râches). Il était aussi existant sur le territoire de la Gorre et de la Graine.

Le travail effectué par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne s'effectue exclusivement dans une approche territoriale liée à la ressource en eau et aux bassins versants. Le contrat territorial des milieux aquatiques ainsi que les mesures agroenvironnementales climatiques (surfaciques, linéaires ou liées à des investissements non productifs) constituent des outils primordiaux pour la mise en œuvre de ses actions orientées vers le retour à un bon état écologique édicté par la directive cadre sur l'eau.

En 2022, la DRAAF a identifié cinq enjeux majeurs en Nouvelle-Aquitaine : la biodiversité, l'eau, l'élevage et les prairies, l'agriculture en zone intermédiaire et le pastoralisme.

Au sein de ces zones à enjeu environnemental, l'autorité de gestion sélectionne des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), portés par un acteur de territoire, désigné comme opérateur.

Dès lors qu'un PAEC est retenu, les agriculteurs du territoire peuvent prétendre à une ou plusieurs mesures agro-environnementales climatiques dites MAEC.

Il est indiqué que ces mesures peuvent être fortement complémentaires aux actions conduites dans le cadre des CTMA permettant des améliorations de gestion des pâtures notamment en zones humides.

Il est proposé que le SABV se porte animateur d'un PAEC à enjeu « Eau » sur les périmètres des 2 CTMA « Vienne médiane et ses affluents » et « bassin de la Briance ». Cette action s'intégrerait dans la stratégie de l'EPAGE sous les actions indiquées :

- OS1.1.1 : Accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques
- OS1.1.3 : Evolution des pratiques culturelles
- OS1.2.1 : Bien répartir les financements/Harmoniser les financements en fonction des objectifs
- OS5.3.1 : Proposer et soutenir des évolutions d'outils agricoles en ce sens (PAEC)

Les objectifs prévisionnels sont :

- CTMA « Vienne médiane et ses affluents » :
  - 213 exploitants
  - environ 5.100 ha engagés
  - près de 20 km d'éléments linéaires engagés (ripisylve, haies)
  - 916.500 € annuel
- CTMA « bassin de la Briance » :
  - 138 63 exploitants dont 54 renouvellements
  - environ 3.200 1.500 ha engagés
  - près de 20 km d'éléments linéaires engagés (ripisylve, haies)
  - 585.215 € annuel

Après en avoir délibéré, le comité syndical valide la mise en œuvre de ce dispositif, à l'unanimité.

### **Contrat de projet « animation agricole MAEc à enjeu eau »**

La mise en œuvre du PAEC, si le SABV est retenu, va demander, dès 2023, une forte animation pour renouveler les 168 contrats des agriculteurs déjà engagés en MAEC. Ces contrats ont déjà bénéficié d'un diagnostic individuel d'exploitation et leurs renouvellements ne demandent pas une forte expertise supplémentaire.

Pour assurer ces missions de renouvellements et soulager les agents en place, il est donc proposé d'ouvrir un contrat de projet pour une durée de 18 mois renouvelable. A compter du 2 janvier 2023, cette période permettra de couvrir les 2 premières années du PAEC (dossiers déposés à la PAC avant le 15 mai N et N+1). Son temps serait réparti à 60 % sur le CTMA « Vienne médiane et ses affluents » et 40 % sur le CTMA « bassin de la Briance ».

Il est précisé que ce poste pourrait être accompagné par l'AELB et l'Europe. Il précise aussi que ce nouveau recrutement temporaire est conditionné à l'acceptation du projet de PAEC par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Demande de subvention pour l'animation 2023 (postes)**

Pour la mise en œuvre des différentes actions des contrats territoriaux des milieux aquatiques « Vienne médiane et ses affluents », « Bassin de la Briance » et « Vienne métropolitaine et ses affluents », le SABV est porteur de postes de coordinations et d'animations pour lesquels il peut solliciter des financements avec une demande unique et groupée annuelle effectuée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine notamment.

Par ailleurs, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne est toujours porteur de plusieurs animations spécifiques :

- Site NATURA 2000 de l'étang de la Pouge financé par le Conseil Départemental de la Haute Vienne sous forme d'une prestation équivalente à 0,1 ETP,
  - Animation du projet de réserve naturelle régionale de la vallée de la Vienne pour lequel des financements spécifiques peuvent être demandés à la Région Nouvelle-Aquitaine pour 0,1 ETP en 2023,
- Enfin, la mise en œuvre des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques permet de solliciter une participation au financement des postes de secrétariat / comptabilité et de SIG à hauteur de 0,5 ETP / contrat pour 50 % du poste porté à 60 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne si les contrats sont cosignés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le plan de financement prévisionnel est approuvé et l'assemblée autorise le Président à effectuer toute démarche pour mener ce dossier.

### **Mise en œuvre des Diagnostics Individuels d'Exploitations et accompagnement individuel CTMA Vienne médiane et ses affluents – programme 2023 – demande de subventions**

Il est proposé d'autoriser le Président à initier une démarche de marché public pour la réalisation de 39 Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE) qui seraient financés par l'AELB et la Région Nouvelle-Aquitaine afin de répondre à des axes stratégiques du CTMA.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Mise en œuvre des Diagnostics Individuels d'Exploitations et accompagnement individuel CTMA Bassin de la Briance – programme 2023 – demande de subventions**

Comme pour le CTMA VM, il est proposé, sur le CTMA Bassin de la Briance de lancer un marché pour la réalisation de 33 DIE et 13 Accompagnements Individuels.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Mise en œuvre des travaux agricoles (abreuvement et mise en défens) CTMA Vienne médiane et ses affluents – programme 2023 – demandes de subventions**

Sur la base de l'état des lieux et du diagnostic réalisé pour chacune des 13 masses d'eau de ce contrat, **en 2023**, il est proposé d'engager 29 projets pour un montant global de **72.000 € TTC** financé par l'AELB, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Haute Vienne.

Le comité syndical approuve le plan de financement et autorise toute démarche pour mener à bien ce dossier.

### **Mise en œuvre des travaux agricoles (abreuvement et mise en défens) CTMA Bassin de la Briance – programme 2023 – demandes de subventions**

Sur la base de l'état des lieux et du diagnostic réalisé pour chacune des 5 masses d'eau de ce contrat, **en 2023**, il est proposé d'engager 40 projets pour un montant global de **99.000 € TTC** financé par l'AELB, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Haute Vienne.

Le comité syndical approuve le plan de financement et autorise toute démarche pour mener à bien ce dossier.

**Etude continuité écologiques (4 sites)**  
**CTMA Vienne médiane et ses affluents – programme 2023 – demande de subvention**

Le comité syndical approuve le plan de financement prévisionnel de 32 000 € pour cette opération et autorise la consultation des partenaires financiers.

**Etude continuité écologiques (2 sites)**  
**CTMA bassin de la Briance – programme 2023 – demande de subvention**

Le comité syndical approuve le plan de financement prévisionnel de 12 000 € pour cette opération et autorise la consultation des partenaires financiers.

**Aménagement du seuil du moulin Séguy sur l'Aixette à Aix sur Vienne**  
**CTMA Vienne médiane et ses affluents – programme 2023 – demande de subventions**

Il est proposé d'engager **plusieurs travaux de restauration de la continuité écologique dont l'aménagement du moulin de Séguy sur l'Aixette [FRGR0381]** pour un montant global estimatif à **300.000 € TTC** financé à 50 % par l'AELB, 10 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et 20 % par le Département de la Haute Vienne. Cette opération comporte la maîtrise d'œuvre, les travaux et l'ensemble des suivis scientifiques et pédagogiques. La proposition est adoptée.

**Travaux de continuité écologique sur le seuil de Lartissé sur la Vanelle à Nexon**  
**CTMA Vienne médiane et ses affluents – programme 2023 – demande de subventions**

il est proposé d'engager **plusieurs travaux de restauration de la continuité écologique dont l'effacement du seuil de Lartissé sur la Vanelle, affluent de l'Aixette [FRGR0381]** pour un montant global de **36.000 € TTC** financé à 70 % par l'AELB et 30 % par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette opération comporte la maîtrise d'œuvre, les travaux et des aménagements agricoles annexes. La proposition est adoptée.

**Travaux de petite continuité écologique sur un ouvrage de la Briance amont**  
**CTMA « Bassin de la Briance » - programme 2023 – demande de subventions**

Il est proposé d'engager **des travaux de restauration de la continuité écologique dont l'effacement d'un ouvrage de petite continuité sur le Blanzou, affluent de la Briance amont [FRGR0375]** pour un montant global de **25.000 € TTC** financé à 70 % par l'AELB et 30 % par la Région Nouvelle-Aquitaine. La maîtrise d'œuvre est assurée en interne, cette opération comporte donc uniquement les travaux. Le comité syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

**Travaux de reconquête des zones humides**  
**CTMA « Vienne médiane et ses affluents » - programme 2023 – demande de subventions**

il est proposé d'engager **2 démarches « Deviens Ambassadeur D'Une Mare »** pour un montant global de **20.000 € TTC** financé à 40 % par l'AELB et 40 % par la Région Nouvelle-Aquitaine (AAP) avec un reste à charges aux communes bénéficiaires. Le comité syndical approuve la proposition de ce programme.

**Travaux de traitement des Espèces Exotiques Envahissantes**  
**CTMA « Vienne médiane et ses affluents » - programme 2023 – demande de subventions**

Il est proposé d'engager **2 démarches de régulation de quelques espèces végétales** pour un montant global de **8.000 € TTC** financé à 20 % par la Région Nouvelle-Aquitaine (si espèces émergentes) et par l'appel à projets du ministère de l'écologie via l'Office Français de la Biodiversité « opération coup de poing » (50 %). Il est fait une présentation de l'Elodée dense (*Egeria densa*) qui se trouve être une espèce envahissante que l'on trouve sur la Vienne notamment de Saint Brice à Saillat. Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée.

**Acquisition des zones humides**  
**CTMA Bassin de la Briance – programme 2023 – demande de subventions**

M. le Président rappelle que dans le cadre des contrats territoriaux des lignes sont prévues pour des acquisitions de zones humides prioritairement sur la Briance aval pour un montant global de 7500 €. Il est précisé que pour l'instant aucun terrain n'est fléché expressément. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Etudes d'aides à la décision sur les étangs (16 sites)**  
**CTMA « Vienne médiane et ses affluents » - Programme 2023 - Demande de subventions**

Il est proposé d'engager **16 études d'aides à la décision** pour divers propriétaires pour un montant global de **85.000 € TTC** financé à 50 % par l'AELB et 30 % par la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge de 20 % pour les propriétaires. Le comité syndical autorise le Président à demander des financements pour cette réalisation.

**Etudes d'aides à la décision sur les étangs (15 sites)**  
**CTMA « Bassin de la Briance » - Programme 2023 - Demande de subventions**

Comme pour le point précédent, il est proposé d'engager **15 études d'aides à la décision** pour divers propriétaires pour un montant global de **75.000 € TTC** financé à 50 % par l'AELB et 30 % par la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge de 20 % pour les propriétaires. La décision est adoptée à l'unanimité par le comité syndical.

**Travaux de restauration des ripisylves**  
**CTMA « Vienne médiane et ses affluents » - Programme 2023 - Demande de subventions**

Il est proposé d'engager **3 opérations de restauration des ripisylves** sur des affluents de la Vienne, les ruisseaux de la Judie, du Blad et du Babaneix et des 3 arbres, des affluents de la Vergogne et de l'Oncre et le Chambarière pour un total de 11,5 km et un montant global de **69.000 € TTC** financé à 50 % par l'AELB, 10 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et 20 % par la Département de la Haute Vienne. La décision est adoptée à l'unanimité par le comité syndical.

**Etude de renaturation du ruisseau de Chamboret**  
**CTMA « Vienne médiane et ses affluents » - Programme 2023 - Demande de subventions**

Il est proposé d'engager **une étude de renaturation du ruisseau de Chamboret** à Aixe sur Vienne, affluents de la Vienne, un montant global de **6.000 € TTC** financé à 50 % par l'AELB et 20 % par la Région Nouvelle-Aquitaine. La décision est adoptée à l'unanimité par le comité syndical.

**Travaux de restauration des ripisylves**  
**CTMA « Bassin de la Briance » - Programme 2023 - Demande de subventions**

Il est proposé d'engager **1 importante opération de restauration des ripisylves** sur la Grande Briance pour un total de 17 km et un montant global de **100.800 € TTC** financé à 50 % par l'AELB, 10 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et 20 % par la Département de la Haute Vienne. La décision est adoptée à l'unanimité par le comité syndical.

**Etudes de renaturation de ruisseaux**  
**CTMA « Bassin de la Briance » - Programme 2023 - Demande de subventions**

Sur la base de l'état des lieux et du diagnostic réalisé pour chacune des 5 masses d'eau de ce contrat, **en 2023**, il est proposé d'engager **3 études de renaturation du ruisseau** sur la Briance amont [FRGR0375], pour un montant global de **15.000 € TTC** financé à 50 % par l'AELB et 20 % par la Région Nouvelle-Aquitaine. La décision est adoptée à l'unanimité par le comité syndical.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h30.